CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE COYOTE CE

1 - APPLICATION ET OPPOSABILITÉ DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente constituent le socle de la négociation commerciale et sont systématiquement adressées ou remises à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande.

En conséquence, sauf convention particulière écrite, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ces conditions générales de vente

Pour tout ce qui concerne les présentes, les parties font élection de domicile à leur siège social.

2 - PRIX

Les prix indiqués sur nos devis sont valables 1 mois à compter de la date de leur communication, en euros HT, en tenant compte de la TVA applicable au jour de la commande. Les prix sont garantis 1 mois à compter de l'établissement du devis excepté les prix des matières premières qui subissent les augmentations en fonction des prix du marché. Les frais supplémentaires résultant de modifications ou corrections de dernière minutes demandés par le client, sont à sa charge en sus du prix convenu. Tout changement du taux pourra être répercuté sur le prix des produits.

3 - COMMANDE

3.1 Toute commande vaut promesse de contracter de la part de son auteur. Les commandes ne seront définitives que lorsqu'elles auront été confirmées par écrit, signées et après versement d'un acompte d'un tiers TTC. Tout versement d'acompte fera l'objet d'une facture.

Sauf convention particulière, la commande entraîne pour l'acheteur l'acceptation des conditions de vente de Coyote Cie, la reconnaissance d'en avoir parfaitement connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat.

3.2 ANNULATION OU MODIFICATION DE COMMANDE

ordre confirmé ou ayant subi un commencement d'exécution si dans l'intervalle les références fournies par le client s'avéraient insuffisantes ou si sa situation juridique ou financière venait à changer ou s'avérait différente de celle apparente, c'est également le cas en cas d'évènements majeur (crise sanitaire) qui ne pouvait être prévu à l'avance. Aucune modification ou annulation de commande par le client ne peut être prise en considération sauf accord auprès du fournisseur. A défaut d'accord, le montant de la commande reste dû et est payable dans les conditions ci-après définies.

4 - MODIFICATION DE COMMANDE

Toute modification de commande demandée par l'acheteur ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit avant la fabrication, dans la mesure où elle n'engage aucun frais supplémentaire. Dans le cas contraire, Coyote Cie se réserve le droit d'annuler la commande. Toute annulation de commande demandée par l'acheteur ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit avant la fabrication. À la date d'annulation de la commande, Coyote Cie se réserve le droit de facturer tout travail effectué

5 - BON À TIRER (BAT)

Aucun document ne sera mis en fabrication sans votre signature. Après validation du BAT par vos soins, vous engagez votre responsabilité et par conséquent aucun recours ne pourra être retenu à l'encontre de Coyote cle. Notre société ne pourra être tenue responsable des erreurs qui auraient échappé à l'auteur du bon à tirer (emplacement, pantone...). Les corrections doivent nous être signalés par le client avant l'acceptation. Certaines déviations de couleurs sont possibles entre l'impression et les couleurs réelles, en fonction de la nature du support. Notre responsabilité dans ce cas ne peut être engagée.

6 - DÉLAI DE FABRICATION

La remise d'un devis ne constitue pas de notre part, un engagement de fabrication. Les délais indiqués pour la conception de vos travaux ne peuvent être confirmés qu'à réception de votre bon de commande signé accompagné de l'acompte. La durée des délais est calculée à compter du jour où sont disponibles tous les éléments nécessaires à l'exécution des travaux commandés, notamment le dernier BAT signé par le client. En outre, les délais de fabrication même convenus par une situation particulière seront de plein droit suspendu pour tous cas fortuits ou en cas de force majeure tels que la guerre, l'émeute, l'incendie, les inondations, l'impossibilité d'approvisionnement, les grèves totales ou partielles, les accidents, l'interruption

des transports, les crises sanitaires.

7 - LIVRAISON / RÉCEPTION

Nos marchandises voyagent aux risques et périls de son destinataire. Les délais de livraison, remis de bonne foi, ne sont donnés qu'à titre indicatif pour chaque commande et ne constituent pour Coyote C^{ie} qu'une obligation de moyens et non de résultats.

Le dépassement de ces délais ne peut donner lieu à aucune indemnité, retenue ou annulation de commande. Les délais de livraison sont de plein droit suspendus en cas de force majeure et notamment en cas de grève, incendie et impossibilité d'approvisionnement.

Toutes réclamations concernant les manquants ou avaries doivent être formulées dans les 3 jours suivant la livraison, l'acheteur devant en tous les cas faire à la réception les réserves régulières au transporteur. La marge des 10% dans les quantités livrées sur les commandes ne peut autoriser les clients à refuser de prendre la livraison. Aucune réclamation ne pourra être prise en compte si le produit a été préalablement utilisé

Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du produit livré au produit commandé ou au bordereau d'expédition doivent être formulées par écrit dans les 3 jours qui suivent la réception des produits.

Aucune réclamation ne pourra être prise en compte si le produit a été préalablement utilisé.

Il appartient à l'acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés.Il devra laisser à Coyote Cie toutes facilités pour procéder à la constatation de ces vices ou anomalies et pour y porter remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.

8 - RETOUR DE MARCHANDISES

Tout retour de produit doit faire l'objet d'un accord formel entre Coyote Cie et l'acquéreur et sera à la charge de l'acquéreur. Toute reprise acceptée par Coyote Cie entraînera constitution d'un avoir au profit de l'acquéreur, après vérification qualitative et quantitative des produits retournés.

9 - RÈGLEMENT / PÉNALITÉS DE RETARD

Le règlement se composera d'1/3 à la commande TTC et le solde à la livraison. Les délais de paiement entre professionnels sont plafonnés par l'article L441-6 du Code de commerce.

En cas de non-paiement de la facture dans les délais impartis, une pénalité de retard sera appliquée selon le calcul suivant : 3 fois le taux d'intérêt légal en cours, multiplié par le montant TTC de la facture et augmenté des frais de recouvrement.

Depuis le 1er janvier 2013, toute entreprise débitrice qui règle une facture après l'expiration du délai de paiement doit verser en plus à son créancier une indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement, soit 40 euros conformément aux articles L.441-3 et L441-6 du Code de commerce. Aucun escompte pour paiement anticipé ne pourra être donné sans l'accord de Coyote Cie. L'escompte n'est pas accordé pour les opérations qui exigent un paiement comptant.

L'acheteur devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les frais irrépétibles.

Dans le cas d'un impayé intervenant alors que des commandes sont en fabrication, celui-ci entraîne la suspension des travaux et commandes en cours.

10 - DROITS D'AUTEUR SUR LES DESSINS ET MODÈLES/DROITS DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

10.1 Toutes les créations de Coyote Cie sont protégées par la législation sur le droit d'auteur (articles L111.1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle) et la législation sur le droit des marques. À ce titre, toute reproduction, représentation, utilisation, adaptation, modification, incorporation, traduction, commercialisation, partielles ou intégrales par quelque procédé et sur quelque support que ce soit (papier, numérique...) sont interdites, sans l'autorisation écrite préalable de Coyote Cie, hormis les exceptions visées à l'article L122.5 du Code de la propriété intellectuelle, sous peine de constituer un délit de contrefaçon de droit d'auteur et/ou de dessins et modèles et/ou de marque, puni de 2 ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende.

10.2 Toutes les marchandises livrées à l'acheteur demeurent la propriété exclusive de Coyote C^{ie} . Les fichiers sources restent la propriété de Coyote C^{ie} et ne seront transmise au client que si accord au préalable

des deux parties (indiqué sur le contrat ou devis).

10.3 Dans le cas où le paiement n'interviendrait pas dans le délai prévu, Coyote C^{ie} pourra, sans perdre aucun de ses droits, exiger par lettre recommandée avec A.R., la restitution des marchandises aux frais et risques de l'acheteur.

10.4 Coyote Cie se réserve le droit de diffuser toute commande réalisée par son équipe sur ses supports de communication (site internet, ses réseaux sociaux, catalogue, plaquettes commerciales, ...) (photos et/ou vidéos). Les clients sont libres de s'y opposer sur simple demande écrite lors de la validation de leur commande sur l'adresse : direction@coyotecompagnie.com.

11- VOS RESPONSABILITÉS / DONNÉES FOURNIES PAR VOS SOINS

Pour la conception de ses marchandises, l'acheteur s'engage à fournir des textes et photos libres de droit. Le cas échéant, le client s'engage à obtenir l'autorisation expresse desdits auteurs. Coyote Cie décline toute responsabilité en cas de diffusion de données protégées, illicites, nominatives ou personnelles. Le client, en qualité de fournisseur des données, est tenu responsable de la diffusion des données au sens de la directive du 8 juin 2000.

12 – INVALIDITÉ PARTIELLE / RENONCIATION

12.1 Si l'une ou l'autre disposition du présent contrat ou de ses annexes venait à être annulée ou privée de ses effets par une décision ou un événement indépendant de la volonté de l'une ou l'autre des parties, cette nullité ou cette privation d'effet n'entrainera pas la nullité des autres stipulations du contrat.

12.2 La renonciation à invoquer le bénéfice d'une clause quelconque dans un cas particulier ne saurait être interprétée comme constituant une renonciation à invoquer cette clause ou toute autre clause dans un autre cas.

13 - ASSURANCES/ SAUVEGARDE DES DONNÉES

Coyote Cie accepte de mettre en oeuvre les moyens nécessaires à l'archivage des éléments de fabrication pendant une durée de 3 ans, étant précisé qu'elle ne contracte aucune obligation de résultat à ce titre. En cas de perte, vol ou destruction de ces éléments pour quelque cause que ce soit, le client ne pourra intenter une quelconque action en responsabilité contre la société Coyote Cie.

Par application de l'article 8 des CGV et usages professionnels des industries graphiques, les marchandises de toute nature en dépôt dans nos locaux ne peuvent donner lieu à aucune responsabilité pour nous-mêmes, à raison des accidents de toute nature dont elles seraient l'objet. Les photos ne sont pas assurées par nos soins et restent chez nous aux risques et périls de leur propriétaire.

14 - PROTECTION DES DONNÉES PE RSONNELLES

Coyote Cie respecte les données privées de ses clients et s'engage à ce que toutes les informations qu'il recueille lors du traitement des commandes restent confidentielles. Les données sont enregistrées lors de la validation de votre commande. Aucunes données ne sont enregistrées sans validation de commande. Conformément au règlement européen sur la protection des données personnelles UE 2016/679 (RGPD), le client peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, de rectification, d'effacement, demander une limitation du traitement, s'y opposer ou en demander la portabilité en contactant : direction@coyotecompagnie.com.

15 - CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION ET DE COMPÉTENCE

Le présent contrat est régi par les lois françaises. Pour tout litige, les deux parties conviennent de se rapprocher pour trouver une solution à l'amiable. Toute difficulté pouvant survenir à l'occasion du contrat sera de la compétence du Tribunal de Commerce de La Roche-sur-Yon. Le client reconnaît que sa commande, objet du présent contrat a un rapport direct avec son activité professionnelle et qu'en conséquence les dispositions du Code de la consommation ne s'appliquent pas.